

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D062024

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

Date de la convocation :  
02/02/2024

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 09 février 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 2 février 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –  
M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie  
– Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY  
Christelle – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers  
Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à  
M. GAULIN Christian, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT  
Raphaël.

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la troisième

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **ACQUISITION DE PARCELLES – RUE DU PALACHIN**

Monsieur le Maire explique que des particuliers souhaite vendre trois parcelles leur appartenant en indivision, une cadastrée ZS n°31, située Pies Bressy, d'une surface de 6 810 m<sup>2</sup> au prix de 0.20 euros du m<sup>2</sup> toutes indemnités confondues et deux autres cadastrées E n°1045 et AP n°95 situées en Cressenal Nord et au Palachin Ouest, d'une surface totale de 3 691 m<sup>2</sup> au prix de 0.46 euros du m<sup>2</sup> toutes indemnités confondues à notre commune.

Considérant que l'estimation du service des domaines n'est plus nécessaire pour les acquisitions inférieures à 180 000 € HT,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZS n°31, située Pies Bressy, d'une surface de 6 810 m<sup>2</sup> au prix de 0.20 euros du m<sup>2</sup> et deux autres cadastrées E n°1045 et AP n°95 situées en Cressenal Nord et au Palachin Ouest, d'une surface totale de 3 691 m<sup>2</sup> au prix de 0.46 euros du m<sup>2</sup> toutes indemnités confondues, appartenant à Monsieur VAILLANT Gilbert et Madame VAILLANT Josette,

- DESIGNÉ Maître Florent PEIGNE, Notaires à MÂCON, pour dresser l'acte à intervenir,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette acquisition.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 13 février 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX  
Accusé de réception en préfecture  
09-D062024bis-DE  
Date de réception préfecture : 14/02/2024